

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Sous-direction de la gestion
du personnel

Bureau du personnel
de la réserve militaire

**Arrêté du 10 juillet 2014 conférant un grade d'officier de réserve
au titre de l'article L.4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ1416392A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L.4221-3, L.4221-6, et R.4211-4 à R.4221-28;

Vu la décision n° 42364 GEND/DPMGN/SDC/BREC du 10 juin 2014,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Christian, Alain Jouvin est nommé au grade de lieutenant de réserve, en qualité de spécialiste, en vue d'occuper un emploi d'expert dans le domaine de la protection contre l'incendie au sein de la région de gendarmerie des Pays de la Loire.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 juillet 2014.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur
de la gestion du personnel,*

T. MORTEROL